

LIGUE MOTOCYCLISTE NOUVELLE AQUITAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 11 MARS 2018

APPEL À CANDIDATURES POUR LE COMITÉ DIRECTEUR, PRÉSIDENTE ET BUREAU EXÉCUTIF

Les élections du Comité Directeur de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine se tiendront le 11 mars 2018 au Château Lafitte, Chemin du Loup 33370 YVRAC.

Nombre de poste à pourvoir pour le Comité Directeur : 24 conformément à l'article 7.1 des statuts de la Ligue.

Pour figurer sur une liste il conviendra :

- d'être âgé de plus de 18 ans ;
- d'être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité et du ressort territorial de la Ligue Nouvelle Aquitaine, le jour de la clôture du dépôt des candidatures ;
- de ne pas avoir fait acte de candidature sur une autre liste pour l'élection objet du présent appel à candidatures ;
- pour les personnes de nationalité française, de ne pas avoir été condamné à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- pour les personnes de nationalité étrangère, de ne pas avoir été condamné à une peine qui, si elle était prononcée contre un citoyen français, ferait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- de ne pas avoir été condamné à une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- de faire acte de candidature via le formulaire ci-joint en annexe indiquant le nom, prénom, numéro de licence et signature du candidat ;

La liste complète devra être adressée dans les conditions suivantes :

- adresser une liste comportant 24 candidats au poste de membres, dont 8 membres issus de la Ligue Motocycliste Aquitaine, 8 membres issus de la Ligue Motocycliste Limousin, 8 membres issus de la Ligue Motocycliste Poitou-Charentes ainsi que 6 suppléants dont 2 issus de la Ligue Motocycliste Aquitaine, 2 issus de la Ligue Motocycliste Limousin et 2 issus de la Ligue Motocycliste Poitou-Charentes.

Les candidatures jointes à la liste doivent être associées à un numéro de 1 à 24 ainsi que 6 postes de suppléants numérotés de 25 à 30.

- joindre à la liste, l'acte de candidature comportant les noms, prénoms, numéro de licence et signature de chacun des candidats présents sur la liste ;

- adresser la liste complète au siège de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine par lettre recommandée avec avis de réception 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale Élective soit **avant le 24 février 2018 à minuit**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Secrétariat Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
La Roquille - 47350 ESCASSEFORT

Conformément à l'article 7.1 des statuts de la Ligue, les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale.

Ne pourront être élus au Comité Directeur plus de 3 licenciés appartenant à un même club.